

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN

À une séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le mardi 19 septembre 2023 à 18h00. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Marie-Ève Jean, Sarah Larochelle et Mélissa Perreault ainsi que messieurs Pierre Bellavance et Daniel Caissy tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Mario Beauchesne.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / greffier-trésorier.

Aucun citoyen et citoyenne assiste à la séance.

MOT DE BIENVENUE

202309-101 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé madame Mélissa Perreault
et résolu à l'unanimité
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

**202309-102 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) : Volet Redressement :
Projet 7^e avenue**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Fabien doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Fabien choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Fabien autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Fabien mandate la firme Tetra Tech Qi Inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au Ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en s'assurer le suivi concerné.

POUR CES MOTIFS,

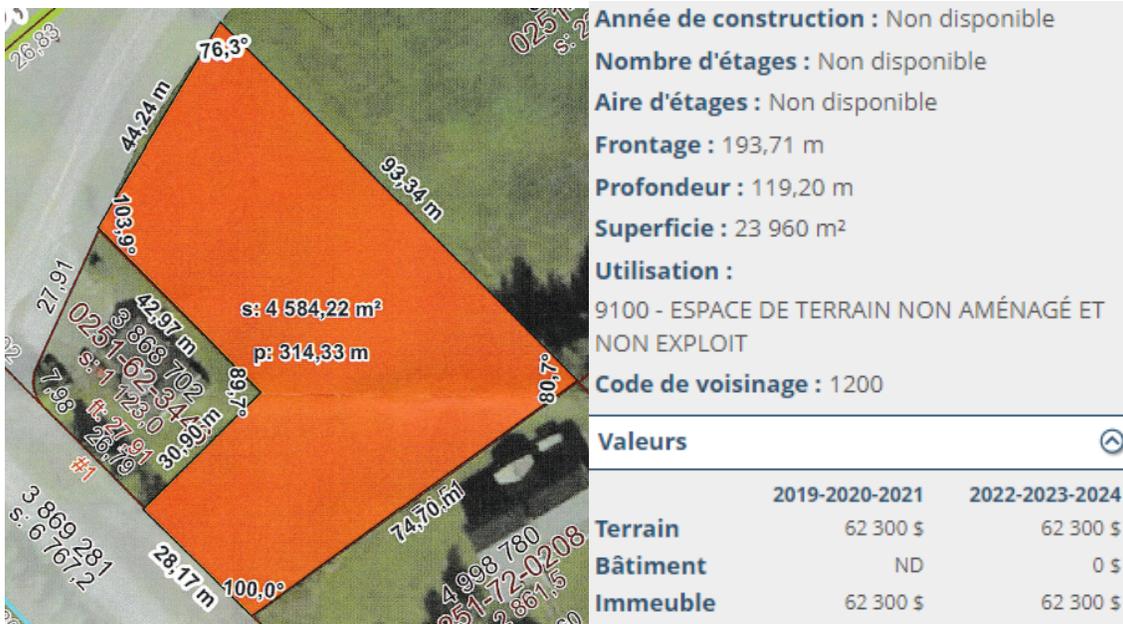
Il est proposé par madame Sarah Larochelle
et résolu à l'unanimité
que le conseil municipal de Saint-Fabien autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Cynthia Ross est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

202309-103 PARC INDUSTRIEL : Vente de terrain

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean et résolu à l'unanimité de vendre à construction D. Coté Inc. une partie du lot 3 869 114 d'environ 4 585 m² au prix de l'évaluation soit 2.60\$ par m² pour un total d'environ 12 000\$ le tout étant confirmé par le lotissement.

L'acheteur a 2 ans pour construire et peut commencer à préparer le terrain à compter d'aujourd'hui.

M. Mario Beuchesne, maire et M. Yves Galbrand, directeur général sont autorisés à signer les documents de vente chez le notaire.



APPROBATION DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussigné, monsieur Mario Beuchesne, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

202309-104 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18h15.

Maire

Directeur général / Greffier-trésorier

